

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS 2026 08 25

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 25 août 2026 à 19 h 30 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Nathalie Beaulieu, Yannick Brière, Vicky Chiasson (sans droit de vote), François Cloutier, Gaétan Dupras, Stéphanie Ferguson, Maryse Firth, Jean-Sébastien Guimond, Francis Lesage, Catherine Martel, Louis-Philippe Primeau (ayant le droit de vote), Mélanie Roux, Claude-Émilie Roy et Audrey Tremblay

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, et François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Suzie Vranderick, directrice générale

Absences : Émilie D. Frenette

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 19 h 34. Le quorum est constaté.

CA-3977-260825

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Francis Lesage propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi des procès-verbaux des séances ordinaire du 25 juin 2026 et extraordinaire du 6 juillet 2026
4. Parole aux élèves
5. Questions du public
6. Points d'information
 - 6.1 Rapport de la direction générale
 - 6.2 Dépôt du tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs
 - 6.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève
 - 6.4 Correspondance
 - 6.4.1 Mise à jour de l'arrêté ministériel du 4 décembre 2024
7. Points de décision
 - 7.1 Octroi de contrats d'exécution sur demande pour services de transport scolaire
 - 7.2 Convention de subvention Programme Nature-Études - École secondaire Arthur-Pigeon
 - 7.3 Autorisation du dirigeant pour un mode d'adjudication de contrat autre que celui défini par la Politique relative à la

gestion contractuelle pour des services professionnels visant à accompagner des enseignants non légalement qualifiés détenteurs d'un baccalauréat qui suivent des cours à l'Université TÉLUQ

8. Comités du conseil d'administration
 - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.2 Comité de vérification
 - 8.3 Comité des ressources humaines
9. Comité de parents
10. Questions du public sur les points traités lors de la séance
11. Levée de la séance
12. Échange entre les membres du conseil d'administration (huis clos) et évaluation de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-3978-260825

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 25 JUIN 2026 ET EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026

Mme Catherine Martel propose d'exempter le secrétaire général de faire la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire du 25 juin 2026 et extraordinaire du 6 juillet 2026 et Mme Stéphanie Ferguson propose qu'ils soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PAROLE AUX ÉLÈVES

Il n'y a aucun élève présent.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Rapport de la direction générale

Mme Suzie Vrandeick fait une présentation des activités de la direction générale ayant été effectuées entre le 25 juin et le 25 août 2026.

6.2 Dépôt du Tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs

Mme Suzie Vranderick indique que le tableau de bord de la délégation de fonctions et pouvoirs pour les décisions prises par les délégataires depuis 25 juin dernier et fait état des principales décisions prises par les directions de services depuis la dernière séance du conseil d'administration sera déposé lors de la prochaine séance du conseil d'administration le 22 septembre prochain.

6.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève

Mme Suzie Vranderick procède au dépôt des recommandations du Protecteur de l'élève dans le cadre du traitement de différends sur lesquels celui-ci a procédé à des enquêtes. Les rapports ont été transmis aux membres du conseil d'administration avec l'ordre du jour.

6.4 Correspondances

6.4.1 Mise à jour de l'arrêté ministériel du 4 décembre 2024

M. Gaétan Dupras dépose la mise à jour.

7. POINTS DE DÉCISION

CA-3979-260825

7.1 Octroi de contrats d'exécution sur demande pour services de transport de sorties scolaires

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire souhaite assurer une offre de services uniforme, équitable et prévisible en matière de transport pour les activités éducatives et les sorties scolaires;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO), sous le numéro 20149783, afin de retenir des fournisseurs de services de transport répondant aux besoins de l'ensemble des établissements du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le CSSVT a reçu quatre soumissions des fournisseurs suivants : Réal Quenneville, Autobus Roland Leduc, Transbus et Venise;

CONSIDÉRANT le prix soumis en fonction des informations inscrites au bordereau de prix, en ordre croissant, du prix total le plus faible au prix total le plus élevé, les rangs des soumissionnaires pour chacun des lots obtenus sont les suivants :

- Lot 14 : Rang 1 - Réal Quenneville

- Lot 11, 13, 15 et 32 : Rang 1 - Autobus Roland Leduc
- Lot 8, 9, 10 et 29 : Rang 1 - Transbus
- Lot 1, 2, 3, 4, 5, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 33, 34 : Rang 1 - Venise

CONSIDÉRANT que les taux horaires soumis par les soumissionnaires reposent sur un nombre d'heures estimatif servant exclusivement de référence pour l'analyse comparative des soumissions de chacun des lots, cette estimation n'engageant aucunement le CSSVT quant à la quantité réelle d'heures qui pourrait être requise ou attribuée;

CONSIDÉRANT les résultats des coûts d'analyse comparative, le total estimé pour chacun des fournisseurs ayant soumissionné dépasse 250 000.00\$;

CONSIDÉRANT l'article 149 du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, lequel prévoit que l'autorisation du Conseil d'administration est requise pour tout octroi de contrat de services dépassant 250 000.00\$;

CONSIDÉRANT l'article 30 et suivants du Règlement sur certains contrats de services, lequel prévoit les balises d'un contrat à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT qu'un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs prestataires de services lorsque des besoins sont récurrents et que le nombre de demandes, le rythme ou la fréquence de leur exécution sont incertains;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à harmoniser les tarifs et les conditions de prestation des services de transport, tout en assurant une saine gestion des fonds publics et une utilisation optimale des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT que l'établissement d'une structure tarifaire uniforme permettra aux écoles de mieux planifier leurs activités éducatives à l'extérieur de l'établissement et de prévoir plus adéquatement les budgets associés aux sorties scolaires;

CONSIDÉRANT que cette approche favorisera une plus grande accessibilité aux sorties éducatives pour les élèves et contribuera à une gestion administrative simplifiée pour les établissements;

Mme Maryse Firth propose

QUE le directeur des Services de la performance organisationnelle et de l'approvisionnement ou son substitut puisse conclure les contrats de services d'une durée d'une année en matière de transport pour les activités éducatives et les sorties scolaires pour les lots suivants :

- Lot 14 : Rang 1 - Réal Quenneville
- Lot 11, 13, 15 et 32 : Rang 1 - Autobus Roland Leduc
- Lot 8, 9, 10 et 29 : Rang 1 - Transbus
- Lot 1, 2, 3, 4, 5, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 33, 34 : Rang 1 - Venise

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3980-260825

7.2 Convention de subvention Programme Nature-Études - École secondaire Arthur-Pigeon

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a créé et développé un nouveau programme pédagogique particulier scientifique axé sur la nature pour les élèves du secondaire appelé Programme Nature-Études;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Arthur-Pigeon a soumis sa candidature pour participer à la cohorte 2026-2027 du Programme Nature-Études et que celle-ci a été retenue par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement du Programme Nature-Études permettra d'enrichir l'offre de services éducatifs de l'école par l'intégration d'activités pédagogiques en sciences axées sur la connaissance, la conservation et la mise en valeur de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la convention proposée prévoit l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$), au cours de l'exercice financier du gouvernement 2026-2027, afin de permettre à l'École secondaire Arthur-Pigeon de faire partie de la cohorte 2026-2027 des écoles qui déploieront le Programme;

CONSIDÉRANT QUE la signature de cette convention permettra au Centre de services scolaire de bénéficier des ressources financières nécessaires à l'implantation du Programme Nature-Études et au soutien des activités préparatoires requises pour son déploiement;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement du Programme Nature-Études à l'école secondaire Arthur-Pigeon contribue à l'atteinte des orientations du PEVR du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands, notamment en bonifiant l'offre de projets pédagogiques particuliers (PPP) et en favorisant la persévérance scolaire par la mise en place d'un parcours éducatif stimulant, signifiant et adapté aux intérêts des élèves;

Mme Mélanie Roux propose

QUE la direction générale ou son substitut puisse signer la Convention pour l'octroi d'une subvention du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3981-260825

7.3 Autorisation du dirigeant pour un mode d'adjudication de contrat autre que celui défini par la Politique relative à la gestion contractuelle pour des services professionnels visant à accompagner des enseignants non légalement qualifiés détenteurs d'un baccalauréat qui suivent des cours à l'Université TÉLUQ

CONSIDÉRANT QU'à l'article 2.9.3 de la Politique relative à la gestion contractuelle du CSSVT, ce dernier procède par octroi de gré à gré pour tous ses contrats de services professionnels avec une personne physique dont le montant de la dépense est inférieur à 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.9 de la Politique relative à la gestion contractuelle du CSSVT permet au conseil d'administration d'autoriser le centre de services scolaire, dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, à procéder à un approvisionnement en biens, en services ou en travaux de construction selon un mode adjudication autre que ceux prévus dans sa politique pourvu que, ce faisant, le centre de services scolaire respecte ses principes;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des honoraires pour réaliser le mandat se situe entre 100 000 \$ et 110 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Girard possède une connaissance accrue du réseau scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de tous que les enseignants non légalement qualifiés du CSSVT qui sont inscrits à l'Université TÉLUQ puissent bénéficier d'un accompagnement;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation remboursera les honoraires encourus pour cet accompagnement.

Mme Claude-Émilie Roy propose

D'autoriser le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands à procéder à l'achat de gré à gré de l'ordre de plus de 10 000 \$ avec une personne physique pour des services professionnels visant à accompagner des enseignants non légalement qualifiés détenteurs d'un baccalauréat qui suivent des cours à l'Université TÉLUQ.

D'autoriser le directeur général adjoint à la réussite à signer les contrats à intervenir avec l'adjudicataire choisi, soit M. Michel Girard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

8.2 Comité de vérification

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

8.3 Comité des ressources humaines

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

9. COMITÉ DE PARENTS

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance. La première rencontre aura lieu le 14 octobre 2026.

10. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

Il n'y a aucune question du public.

CA-3982-260825

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 56, Mme Catherine Martel propose la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS CLOS) ET ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS